



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le - 9. DEC. 2020.....
et publié le - 9. DEC. 2020...

Le Directeur Général Adjoint des Services

Administration générale

Décision n° 2020-271

Objet : Fixation de tarifs municipaux au titre de l'année 2021

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques notamment son article L 2125-1,

Vu l'avis de la commission consultative des marchés d'approvisionnement,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au maire pour fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu la délibération du conseil municipal du 27 novembre 2019 définissant les règles de calcul du quotient familial,

Considérant la nécessité de réévaluer certains tarifs à appliquer pour l'année 2021,

DECIDE de fixer tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2021 tels que indiqués dans le tableau annexé.

DECIDE d'accorder la gratuité pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public lorsque cette occupation ou cette utilisation ne présente pas un objet commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

Fait à Sceaux, le 9 décembre 2020




Philippe LAURENT

VILLE DE SCEAUX

TARIFS 2021

Décision du maire n° 2020-271 du 9 décembre 2020

SOMMAIRE

Cimetière	page 3
Marchés d'approvisionnement	page 4
Stationnement payant des véhicules - parcs de stationnement	page 5
Stationnement payant des véhicules sur voirie - horodateurs - zone orange A	page 6
Stationnement payant des véhicules sur voirie - horodateurs - zone orange B	page 7
Stationnement payant des véhicules sur voirie - horodateurs - zone verte	page 8
Stationnement payant des véhicules sur voirie - horodateurs - zone verte (suite)	page 9
Stationnement payant des véhicules sur voirie - horodateurs - zone verte (suite)	page 10
Forfait de post-stationnement (FPS)	page 10
Stationnement résidents	page 10
Stationnement actifs	page 10
Abonnements Pro soin à domicile	page 10
Emplacements réservés au stationnement	page 11
Emplacements dédiés à la promotion d'une activité artisanale, de commerce ou de services scéenne ayant une façade commerciale sur la rue	page 11
Places de parkings normalisées occupées ponctuellement par une activité commerciale ou de vente (hors véhicule dédié à la vente)	page 11
Terrasses	page 12
Soldes	page 12
Étalages, appareillages, mobiliers	page 12
Kiosque des Blagis	page 12
Véhicule servant à la vente	page 12
Bulles immobilières de vente	page 12
Collecte sélective des déchets	page 12
Occupation commerciale de voirie publique	page 12
Palissades ou clôtures	page 13
Emprise de chantier	page 13
Echafaudage volant, éventail	page 13
Réalisation de travaux pour le compte des riverains, de tiers identifiables, des concessionnaires du domaine public ainsi que les travaux de remise en état de l'espace public à la suite de dégradation par des tiers	page 13
Occupation du domaine public sans droit constatée	page 13
Occupation commerciale sans droit	page 13
Ramassage et enlèvement des déchets de restauration rapide ou à emporter dans un rayon de 200 mètres autour de l'établissement	page 13
Dépôts non autorisés sur l'espace public	page 13
Ambulants, spectacles de marionnettes et cirques temporaires	page 14
Marché de Provence	page 15
Tournages de film	page 15
Manège	page 15
Location des salles municipales	page 16
Mise à disposition des sites pour loges	page 17
Mise à disposition des espaces de tournages (décor)	page 17

SOMMAIRE

Mise à disposition des espaces de tournages (décor) - suite	page 18
Mise à disposition des espaces de tournages (décor) - suite	page 19
Location de matériel municipal	page 19
Remplacement du matériel municipal	page 20
Archives - documentation	page 20
Mise à disposition de personnel	page 20
Foire aux santons et crèches de Provence	page 20
Badges d'accès zone piétonne ou parcs de stationnement mairie	page 21
Badges d'accès bâtiments	page 21
Badges de pointage concerto des établissements d'accueil Petite enfance	page 21
Jardins familiaux	page 21
Ventes d'ouvrages et autres supports	page 21
Ventes d'ouvrages et autres supports (suite)	page 22
Ventes d'ouvrages et autres supports (suite)	page 23
Publicité Sceaux-mag	page 23
Etablissements d'accueil de la petite enfance	page 24
Accueil périscolaire du matin	page 25
Pause méridienne	page 25
Accueil péri-scolaire du soir maternel (APSM)	page 26
Accueil péri-scolaire du soir élémentaire (APSE)	page 26
Garderie du mercredi midi 11 h 30 à 12 h 30	page 27
Utilisation sans droit des prestations ALSH et garderie du mercredi 11h30 à 12h30	page 27
Espace relais du quartier Alsace-Bretagne	page 27
Centre de loisirs mercredi (période scolaire)	page 28
Centre de loisirs ALSH (hors périodes scolaires)	page 28
Classes transplantées	page 29
Séjours de vacances 6-17 ans	page 29
Mini-séjours en période de vacances scolaires 4-12 ans	page 29
Restaurant administratif	page 30
Bibliothèque municipale	page 31
Cinéma Trianon	page 32
Salle de musculation	page 33
Stages multisports pour les enfants de 8 à 12 ans pendant les vacances scolaires	page 34
Cross	page 34
Installations sportives	page 35
Courts de tennis des Clos Saint Marcel - terrains extérieurs	page 35
Rappel des règles de calcul du quotient familial définies par délibération du 27 novembre 2019	page 36

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2020	Appliqués en 2021	
Cimetière		Concessions :			Produit concessions de cimetière 2019 : 83 291,00 € tarif applicables pour les concessions et les colombariums.
		- décennale enfant . renouvellement	148,00 €	149,00 €	
		- trentenaire acquisition . 1er renouvellement . 2ème renouvellement et suivants	913,00 € 2 196,00 € 4 030,00 €	918,00 € 2 209,00 € 4 054,00 €	
		- Droits d'occupation caveau provisoire . forfait pour 30 jours . par jour, du 31ème au 90ème jour . par jour, à partir du 91ème jour	104,00 € 6,00 €/j 10,00 €/j	105,00 € 6,00 €/j 10,00 €/j	
		Tarifs de convois pour inhumation et exhumation	41,00 €	41,00 €	
		Tarifs de dispersion des cendres	-	73,00 €	
		<u>Colombarium</u>			
		- concession trentenaire	1 942,00 €	1 954,00 €	
		- vacation de police	25,00 €	25,00 €	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2020	Appliqués en 2021	
Marchés d'approvisionnement	1- Marché de Sceaux séances mercredi et samedi matin	Redevance : <u>Places couvertes, par place de 2 mètres de façade</u> . 1ère table 2,52 € . 2ème table 2,96 € . 3ème table 3,81 € . 4ème table 5,05 € . 5ème table et suivantes 5,75 € . Caisson, placard, étagère (le ml) 1,12 € Places découvertes . le mètre linéaire de façade 1,79 € <u>Place formant encoignure ou passage</u> . supplément, par mètre linéaire de façade 1,12 € <u>Commerçants non abonnés</u> . supplément, par mètre linéaire de façade 0,51 € <u>Droits de déchargement</u> . véhicule ou remorque, l'unité 1,51 € <u>Redevance animation</u> (par séance et par commerçant) 2,12 €			<u>Produit 2019 :</u> 61 231,24 €
		Dernières revalorisations par délibération du 18/12/08 à compter du 01/01/09			
	2 - Marché de Sceaux : séances "bio" du dimanche matin	<u>Places couvertes, par place de 2 mètres de façade</u> . 1ère table 2,73 € . 2ème table 3,20 € . 3ème table 3,78 € . 4ème table 4,22 € . 5ème table et suivantes 4,79 € <u>Places découvertes</u> . le mètre linéaire de façade 1,25 € <u>Place formant encoignure ou passage</u> . supplément, par mètre linéaire de façade 1,12 € <u>Commerçants non abonnés</u> . supplément, par mètre linéaire de façade 0,37 € <u>Droits de déchargement</u> . véhicule ou remorque, l'unité 1,06 € <u>Redevance animation</u> (par séance et par commerçant) 3,50 €			

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2020	Appliqués en 2021	
Stationnement payant des véhicules Parcs de stationnement	Délégation du 5 octobre 2017	<u>Parcs de stationnement : Charaire (1er niveau) et Robinson</u>			Produits des 4 parcs de stationnement 2019 : 501 529,58 € - ouverture 24 h /24 sauf pour les visiteurs souhaitant se stationner dans le parking de 21 h à 6 h (fermé) - abonnements possibles - tarifs exprimés en TTC (taux de TVA : 20 %)
		Tarif horaire			
		. jusque 20 mn	0,00 €	0,00 €	- tarifs exprimés en TTC (taux de TVA : 20 %)
		. de 21 à 30 min	0,40 €	0,40 €	
		. par tranche de 15 mn au-delà de 30 mn	0,30 €	0,30 €	
		Ticket perdu	20,00 €	20,00 €	sauf informations du lecteur de plaques minéralogiques
		Deux-roues motorisés	gratuit	gratuit	
		<u>Abonnements</u>			
		- <u>Parking Charaire et Robinson</u>			
		. 7 jours	23,00 €	23,00 €	Tarifs valables 24h/24 de date à date
		. 14 jours	43,00 €	43,00 €	Tarifs valables 24h/24 de date à date
		. 21 jours	57,00 €	57,00 €	Tarifs valables 24h/24 de date à date
		. mensuel 24h/24 (par mois)	72,00 €	72,00 €	Tarifs valables 24h/24 de date à date
		. mensuel jour (par mois)	51,00 €	51,00 €	Du lundi au dimanche de 6 h à 21 h, de date à date
		. mensuel nuit et week-end (par mois)	42,00 €	42,00 €	Du lundi au vendredi de 19 h à 9 h, Samedi et dimanche 24h/24 jusqu'au lundi 9 h, de date à date
		- mensuel vélos (par mois)	10,00 €	2,50 €	Tarifs valables 24h/24 de date à date
		- mensuel motos (par mois)	20,00 €	20,00 €	Tarifs valables 24h/24 de date à date
		- <u>Uniquement Parking Robinson</u>			
		. parking relais 7 jours (24h/24)	12,50 €	12,50 €	Ces tarifs sont accessibles uniquement sur justificatif
		. parking relais mensuel (24h/24)	39,00 €	39,00 €	d'un passe Navigo chargé, valable 24h/24, de date à date
		<u>Parkings de surface en enclos De Gaulle et Penthivère</u>			
		Tarif horaire			
		. jusque 20 mn	0,00 €	0,00 €	- ouverture 24 h /24,
		. de 21 à 30 min	0,40 €	0,40 €	- la durée du stationnement est limitée à 24 heures,
		. par tranche de 15 mn de 31 mn à 2 heures	0,30 €	0,30 €	- pas d'abonnements,
		. par tranche de 15 mn au-delà de 2 heures	0,60 €	0,60 €	- gratuit du lundi au samedi de 19 h à 9 h et les dimanches et jours fériés de 13 h à 9 h,
		Ticket perdu	20,00 €	20,00 €	- tarifs exprimés en TTC (taux de TVA : 20 %)
		Deux-roues motorisés	gratuit	gratuit	sauf informations du lecteur de plaques minéralogiques dans la limite des emplacements spécifiques prévus.

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en en 2020	Appliqués en 2021	
Stationnement payant des véhicules sur voirie (horodateurs)	Délibération du 5 octobre 2017	ZONE ORANGE A			Produit total horodateurs 2019 : 395 991,74 € - les abonnements ne s'appliquent pas dans cette zone, - le stationnement est payant du lundi au samedi de 9h à 19h, le dimanche et les jours fériés de 9h à 18h, - la durée maximum de stationnement autorisée est fixée à 3 heures consécutives, - le montant du forfait de post-stationnement (FPS) est fixé à 30 €. (ce montant est minoré à 20 € en cas de paiement en moins de 72 heures)
		(tous secteurs sauf zone orange B)			
		5 mn	0,10 €	0,10 €	
		10 mn	0,20 €	0,20 €	
		15 mn	0,30 €	0,30 €	
		20 mn	0,40 €	0,40 €	
		25 mn	0,50 €	0,50 €	
		30 mn	0,60 €	0,60 €	
		35 mn	0,70 €	0,70 €	
		40 mn	0,80 €	0,80 €	
		45 mn	0,90 €	0,90 €	
		50 mn	1,00 €	1,00 €	
		55 mn	1,10 €	1,10 €	
		60 mn	1,20 €	1,20 €	
		65 mn	1,30 €	1,30 €	
		70 mn	1,40 €	1,40 €	
		75 mn	1,50 €	1,50 €	
		80 mn	1,60 €	1,60 €	
		85 mn	1,70 €	1,70 €	
		90 mn	1,80 €	1,80 €	
		95 mn	1,90 €	1,90 €	
100 mn	2,00 €	2,00 €			
105 mn	2,10 €	2,10 €			
110 mn	2,20 €	2,20 €			
115 mn	2,30 €	2,30 €			
120 mn	2,40 €	2,40 €			
121 mn	3,00 €	3,00 €			
124 mn	4,00 €	4,00 €			
126 mn	5,00 €	5,00 €			
129 mn	6,00 €	6,00 €			
131 mn	7,00 €	7,00 €			
133 mn	8,00 €	8,00 €			
136 mn	9,00 €	9,00 €			
139 mn	10,00 €	10,00 €			
150 mn	15,00 €	15,00 €			
160 mn	20,00 €	20,00 €			
180 mn	30,00 €	30,00 €			

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en en 2020	Appliqués en 2021	
Stationnement payant des véhicules sur voirie (horodateurs)	Délibération du 27 novembre 2019	ZONE ORANGE B			secteurs définis par arrêté du maire - la gratuité de 20 mn s'applique toute les 6 heures - les abonnements ne s'appliquent pas dans cette zone, - le stationnement est payant du lundi au samedi de 9h à 19h, gratuit le dimanche et les jours fériés toute la journée, - la durée maximum de stationnement autorisée est fixée à 3 heures consécutives, - le montant du forfait de post-stationnement (FPS) est fixé à 30 €. (ce montant est minoré à 20 € en cas de paiement en moins de 72 heures)
		jusque 20 minutes	0,10 €	0,10 €	
		de 21 à 25 minutes	0,50 €	0,50 €	
		30 mn	0,60 €	0,60 €	
		35 mn	0,70 €	0,70 €	
		40 mn	0,80 €	0,80 €	
		45 mn	0,90 €	0,90 €	
		50 mn	1,00 €	1,00 €	
		55 mn	1,10 €	1,10 €	
		60 mn	1,20 €	1,20 €	
		65 mn	1,30 €	1,30 €	
		70 mn	1,40 €	1,40 €	
		75 mn	1,50 €	1,50 €	
		80 mn	1,60 €	1,60 €	
		85 mn	1,70 €	1,70 €	
		90 mn	1,80 €	1,80 €	
		95 mn	1,90 €	1,90 €	
		100 mn	2,00 €	2,00 €	
		105 mn	2,10 €	2,10 €	
		110 mn	2,20 €	2,20 €	
115 mn	2,30 €	2,30 €			
120 mn	2,40 €	2,40 €			
121 mn	3,00 €	3,00 €			
124 mn	4,00 €	4,00 €			
126 mn	5,00 €	5,00 €			
129 mn	6,00 €	6,00 €			
131 mn	7,00 €	7,00 €			
133 mn	8,00 €	8,00 €			
136 mn	9,00 €	9,00 €			
139 mn	10,00 €	10,00 €			
150 mn	15,00 €	15,00 €			
160 mn	20,00 €	20,00 €			
180 mn	30,00 €	30,00 €			

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2020	Appliqués en 2021	
Stationnement payant des véhicules sur voirie (horodateurs)	Délibération du 5 octobre 2017	ZONE VERTE			<ul style="list-style-type: none"> - les abonnements actifs et résidentiel sont autorisés dans cette zone, - le stationnement payant du lundi au samedi de 9h à 19h, sauf jours fériés et mois d'août, - la durée maximum de stationnement autorisée est fixée à 11 heures, - le montant du forfait de post-stationnement (FPS) est fixé à 30 €. (ce montant est minoré à 20 € en cas de paiement en moins de 72 heures)
		5 mn	0,10 €	0,10 €	
		10 mn	0,20 €	0,20 €	
		15 mn	0,30 €	0,30 €	
		20 mn	0,40 €	0,40 €	
		25 mn	0,50 €	0,50 €	
		30 mn	0,60 €	0,60 €	
		35 mn	0,70 €	0,70 €	
		40 mn	0,80 €	0,80 €	
		45 mn	0,90 €	0,90 €	
		50 mn	1,00 €	1,00 €	
		55 mn	1,10 €	1,10 €	
		60 mn	1,20 €	1,20 €	
		65 mn	1,30 €	1,30 €	
		70 mn	1,40 €	1,40 €	
		75 mn	1,50 €	1,50 €	
		80 mn	1,60 €	1,60 €	
		85 mn	1,70 €	1,70 €	
		90 mn	1,80 €	1,80 €	
		95 mn	1,90 €	1,90 €	
		100 mn	2,00 €	2,00 €	
		105 mn	2,10 €	2,10 €	
		110 mn	2,20 €	2,20 €	
		115 mn	2,30 €	2,30 €	
		120 mn	2,40 €	2,40 €	
128 mn	2,50 €	2,50 €			
135 mn	2,60 €	2,60 €			
143 mn	2,70 €	2,70 €			
150 mn	2,80 €	2,80 €			
158 mn	2,90 €	2,90 €			
165 mn	3,00 €	3,00 €			
173 mn	3,10 €	3,10 €			
180 mn	3,20 €	3,20 €			
188 mn	3,30 €	3,30 €			
195 mn	3,40 €	3,40 €			

(suite page 9)

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2020	Appliqués en 2021	
Stationnement payant des véhicules sur voirie (horodateurs)	Délibération du 5 octobre 2017	ZONE VERTE (suite de la page 8)			
		203 mn	3,50 €	3,50 €	
		210 mn	3,60 €	3,60 €	
		218 mn	3,70 €	3,70 €	
		225 mn	3,80 €	3,80 €	
		233 mn	4,00 €	4,00 €	
		252 mn	4,10 €	4,10 €	
		264 mn	4,20 €	4,20 €	
		276 mn	4,30 €	4,30 €	
		288 mn	4,40 €	4,40 €	
		300 mn	4,50 €	4,50 €	
		312 mn	4,60 €	4,60 €	
		324 mn	4,70 €	4,70 €	
		336 mn	4,80 €	4,80 €	
		348 mn	4,90 €	4,90 €	
		360 mn	5,00 €	5,00 €	
		372 mn	5,10 €	5,10 €	
		384 mn	5,20 €	5,20 €	
		396 mn	5,30 €	5,30 €	
		408 mn	5,40 €	5,40 €	
		420 mn	5,50 €	5,50 €	
		432 mn	5,60 €	5,60 €	
		444 mn	5,70 €	5,70 €	
		456 mn	5,80 €	5,80 €	
		468 mn	5,90 €	5,90 €	
		480 mn	6,00 €	6,00 €	
		486 mn	6,10 €	6,10 €	
492 mn	6,20 €	6,20 €			
498 mn	6,30 €	6,30 €			
504 mn	6,40 €	6,40 €			
510 mn	6,50 €	6,50 €			
516 mn	6,60 €	6,60 €			
522 mn	6,70 €	6,70 €			
528 mn	6,80 €	6,80 €			

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2020	Appliqués en 2021	
Stationnement payant des véhicules sur voirie (horodateurs)	Délibération du 5 octobre 2017	ZONE VERTE (suite de la page 9)			
		534 mn	6,90 €	6,90 €	
		540 mn	7,00 €	7,00 €	
		546 mn	7,10 €	7,10 €	
		552 mn	7,20 €	7,20 €	
		558 mn	7,30 €	7,30 €	
		564 mn	7,40 €	7,40 €	
		570 mn	7,50 €	7,50 €	
		576 mn	7,60 €	7,60 €	
		582 mn	7,70 €	7,70 €	
		588 mn	7,80 €	7,80 €	
		594 mn	7,90 €	7,90 €	
		600 mn	8,00 €	8,00 €	
		604 mn	9,00 €	9,00 €	
		610 mn	10,00 €	10,00 €	
630 mn	15,00 €	15,00 €			
640 mn	20,00 €	20,00 €			
660 mn	30,00 €	30,00 €			
Forfait de post-stationnement (FPS)	Délibération du 5 octobre 2017		30,00 € minoré à 20,00 € en cas de paiement dans les 72 heures	30,00 € minoré à 20,00 € en cas de paiement dans les 72 heures	Le FPS remplace l'amende pénale de 1ère classe d'un montant de 17 € infligée pour défaut ou insuffisance de paiement du stationnement. L'automobiliste qui a fait le choix de ne pas s'acquitter de la redevance correspondant à la durée du stationnement est réputé avoir choisi le forfait ; il n'est plus considéré comme étant en infraction.
Tarif résidents	Délibération du 24 juin 2015	. Abonnement accordé pour une durée de 12 mois de date à date	89,00 €	89,00 €	Produit 2019 : 41 830 € Stationnement en zone verte sur présentation de la carte grise du véhicule à l'adresse sur Sceaux et la taxe d'habitation de la résidence à Sceaux ; tarif par véhicule à une même adresse. Exclusif du paiement de droits de stationnement.
Tarif stationnement actifs	Délibération du 30 juin 2016	Tarif de date à date	300,00 € par an	300,00 € par an	Produit 2019 : 10 200 € Stationnement en zone verte du stationnement payant. Les bénéficiaires de ce tarif doivent exercer effectivement une activité professionnelle, salariée ou non, y compris apprenti, au moins à 50% de la durée légale de travail sur le territoire de Sceaux. La durée du stationnement est de 9h à 19h du lundi au vendredi y compris les jours fériés
Abonnement Pro soins à domicile	Délibération 29 mars 2018	Professionnels de santé intervenant à domicile tels que médecins, infirmiers, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, orthophoniste, pédicures-podologues	150,00 € par an	150,00 € par an	Produit 2019 : 1 500 € - abonnement en zone orange et verte, sans paiement supplémentaire - professionnels de santé situés en petite couronne ou à Paris et exerçant plus de 100 visites à domicile par an sur Sceaux - un seul abonnement par professionnel, par an, de date à date - tarif valable pour les professionnels remplaçants d'une durée supérieure ou égale à 4 semaines

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en en 2020	Appliqués en 2021	
Emplacements réservés au stationnement	Décision n° 2019-318	<u>Majoration des droits courants pour occupation du domaine public sur emplacements de stationnement payant</u> En zone verte de stationnement payant En zone orange de stationnement payant <u>Droits courants pour suppression d'emplacements de stationnement payant</u> En zone verte de stationnement payant En zone orange de stationnement payant . cyclomoteurs et caddies . vélos et cyclomoteurs électriques . station de location de VAE grand public	8,00 € / emplacement / jour sauf dimanches, jours fériés et mois d'août 12,00 € / emplacement / jour du lundi au samedi, sauf jours fériés + 4,80 €/emplacement/jour dim. et jours fériés (de 9 h à 13 h) 8,00 € / emplacement / jour sauf dimanches, jours fériés et mois d'août 12,00 € / emplacement / jour du lundi au samedi, sauf jours fériés + 4,80 €/emplacement/jour dim. et jours fériés (de 9 h à 13 h) 451,25 € par m²/an 116,72 € par m²/an -	8,00 € / emplacement / jour sauf dimanches, jours fériés et mois d'août 12,00 € / emplacement jour du lundi au samedi, sauf jours fériés + 4,80 €/emplacement/jour dim. et jours fériés (de 9 h à 13 h) 8,00 € / emplacement / jour sauf dimanches, jours fériés et mois d'août 12,00 € / emplacement jour du lundi au samedi, sauf jours fériés + 4,80 €/emplacement/jour dim. et jours fériés (de 9 h à 13 h) 451,25 € par m²/an 116,72 € par m²/an 100 € / station / an	Cette majoration s'applique à toute occupation (dont : chantiers, occupations temporaires, tournages de films...), hors déménagements, sauf motif d'intérêt général Forfait, toute période entamée est due (durée calculée depuis la date de la suppression de l'emplacement jusqu'au 31-12-2024, date de fin de la convention de délégation de service public) (durée calculée depuis la date de la suppression de l'emplacement jusqu'au 31-12-2024, date de fin de la convention de délégation de service public)
Emplacements dédiés à la promotion d'une activité artisanale, de commerce ou de services scéenne ayant une façade commerciale sur la rue			54,55 €/j sur une surface limitée à 30 m²	54,88 €/j sur une surface limitée à 30 m²	
Places de parkings normalisées occupées ponctuellement par une activité commerciale ou de vente (hors véhicule dédié à la vente)			22,88 €/j	23,02 €/j	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2020	Appliqués en 2021	
Terrasses		Terrasse ouverte - tarif été du 1er avril au 30 septembre Terrasse ouverte – tarif hiver du 1er octobre au 31 mars Terrasse fermée	37,36 € par m²/six mois 18,69 € par m²/six mois 112,81 € par m²/an	37,58 € par m²/six mois 18,80 € par m²/six mois 113,49 € par m²/an	Produit 2019 : 33 704,33 €
Soldes		. Solde d'hiver (6 semaines, en fonction des dates précises des soldes fixées chaque année par la région Ile de France . Solde d'été (6 semaines, en fonction des dates précises des soldes fixées chaque année par la région Ile de France	16,87 € / m² 33,72 € / m²	16,97 € / m² 33,92 € / m²	
Etalages, appareillages, mobiliers		. étalage, appareillage occasionnel ou surface utilisée occasionnellement jusqu'à 12 jours superficie <5m . étalage, appareillage saisonnier ou temporaire entre 1 et 4 mois . étalage, appareillage permanent (durée supérieure à 4 mois) . chevalets et panneaux d'informations posés sur le sol . relais information/commerce . mobilier d'une surface d'information de 2 m² . mobilier d'une surface d'information de 8 m² - Mobilier abribus de 2 m² de surface sur le domaine communal	6,80 € par m²/jour 34,05 € par m²/mois 110,78 € par m²/an 381,61 € par m²/an 130,33 € par unité 118,69 € par unité 476,13 € par unité 119,85 € par unité	6,84 € par m²/jour 34,25 € par m²/mois 111,44 € par m²/an 383,90 € par m²/an 131,11 € par unité 119,40 € par unité 478,99 € par unité 120,57 € par unité	Produit 2019 : 24 473,33 €
Kiosque des Blagis			40,41 € par m²/an	40,65 € par m²/an	Produit 2019 : 73,31 €
Véhicules servant à la vente		. de 0 à 58 jours d'occupation commerciale . jusqu'à 59 jours d'occupation commerciale . à partir de 2 mois d'occupation	12,46 € par ½ journée 22,67 € par journée 259,62 €	12,53 € par ½ journée 22,81 € par journée 261,18 €	Produit 2019 : 24,62 € Tarif pour un emplacement normalisé V.L. tel que défini à l'article 12 du règlement du PLU (L= 5 m ; l = 2,5 m)
Bulles immobilières de vente			747,71 € par m²/an	752,20 € par m²/an	Produit 2019 30 292,44 €
Collecte sélective des déchets		. implantation de logettes sur le domaine public	gratuit	gratuit	
Occupation commerciale de la voirie publique		> ou égal à 100 m² et < 300 m²	22,20 € par m²/an	22,33 € par m²/an	Produit 2019 :

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2020	Appliqués en 2021	
Palissades ou clôtures			1,02 € par m²/jour	1,03 € par m²/jour	Produit 2019 : Palissade ou clôture en saillie sur le domaine public et sans dépôt de matériaux sur le domaine public (toute période entamée est due)
Emprise de chantier		- dépôt de matériaux ou emprise de chantier - containers, bennes, baraques de chantier, wc chimique de chantier . 1er jour . à partir du 2ème jour	4,78 €/ m²/semaine gratuit 15,62 €/ unité/jour	4,81 €/ m²/semaine gratuit 15,71 €/ unité/jour	Produit 2019 : 237 529,98 € Toute période entamée est due - facturation mensuelle (d'une dimension définie conformément à l'art.12 du PLU soit L = 5 m, l = 2,53 m et H = 3 m maxi. Dépôt sur le domaine public (toute période entamée est due)
Installation d'une grue			207,69 €	208,94 €	Produit 2019 : 0 € Tarif par unité forfait montage + démontage – à régler au
Echafaudage volant, éventail			5,70 €/ml/semaine	5,73 €/ml/semaine	Produit 2019 : 9 765,45 € Toute période entamée est due
Réalisation de travaux pour le compte des riverains, de tiers identifiables, des concessionnaires du domaine public ainsi que les travaux de remise en état de l'espace public à la suite de dégradation par des tiers			Coût des travaux engagés par la Ville + majoration de 10 % pour frais d'administration sur la base du bordereau des prix du marché	Coût des travaux engagés par la Ville + majoration de 10 % pour frais d'administration sur la base du bordereau des prix du marché HT	Produit 2019 :
Occupation du domaine public sans droit constatée			tarif + 50,00 € de frais de dossier	tarif + 100,00 € de frais de dossier	Produit 2019 : Frais facturés à chaque occupation du domaine public sans droit constatée, sans préjudice des poursuites pénales
Occupation commerciale sans droit			tarif + 50,00 € de frais de dossier	tarif + 100,00 € de frais de dossier	Produit 2019 : Toute occupation commerciale du domaine public sans titre sera facturée selon le tarif d'occupation annuelle correspondant, de la date du jour du constat au 31 décembre de l'année + application de frais de dossier (50,00 €) sans préjudice des poursuites pénales
Ramassage et enlèvement des déchets de restauration rapide ou à emporter dans un rayon de 200 mètres autour de l'établissement			10,00 € / emballage	10,00 € / emballage	Produit 2019 : Ces frais s'appliquent au producteur du déchet ou de l'emballage (établissement de restauration rapide ou à emporter)
Dépôts non autorisés sur l'espace public		- forfait pour enlèvement d'un volume inférieur au mètre cube - forfait pour enlèvement d'un volume supérieur ou égal à 1 mètre cube	120,00 € 500,00 €	120,00 € 500,00 €	Produit 2019 :

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2020	Appliqués en 2021	
Ambulants, spectacles de marionnettes et cirques temporaires		Jusqu'à 50 places :			Produit 2019 : 0 €
		- 1 représentation			
		. jour de la semaine	45,62 €	45,62 €	
		. samedi, dimanche et jour férié	68,46 €	68,46 €	
		- 2 représentations			
		. jour de la semaine	68,46 €	68,46 €	
		. samedi, dimanche et jour férié	91,27 €	91,27 €	
		- 3 représentations			
		. jour de la semaine	91,27 €	91,27 €	
		. samedi, dimanche et jour férié	114,10 €	114,10 €	
		Jusqu'à 100 places :			
		- 1 représentation			
		. jour de la semaine	68,46 €	68,46 €	
		. samedi, dimanche et jour férié	91,27 €	91,27 €	
		- 2 représentations			
		. jour de la semaine	91,27 €	91,27 €	
		. samedi, dimanche et jour férié	114,10 €	114,10 €	
		- 3 représentations			
		. jour de la semaine	114,10 €	114,10 €	
		. samedi, dimanche et jour férié	136,91 €	136,91 €	
	de 100 à 200 places :				
	- 1 représentation				
	. jour de la semaine	91,27 €	91,27 €		
	. samedi, dimanche et jour férié	114,10 €	114,10 €		
	- 2 représentations				
	. jour de la semaine	114,10 €	114,10 €		
	. samedi, dimanche et jour férié	136,91 €	136,91 €		
	- 3 représentations				
	. jour de la semaine	136,91 €	136,91 €		
	. samedi, dimanche et jour férié	159,74 €	159,74 €		

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2020	Appliqués en 2021	
Marché de Provence		<ul style="list-style-type: none"> - Stands linéaires . le mètre - Stands linéaires + forfait point d'eau et nettoyage . le mètre - Stand avec un angle ouvert . le mètre - Stand avec deux angles ouvert ou deux linéaires . le mètre - Stand avec un angle ouvert + forfait point d'eau et nettoyage . le mètre - Stand avec deux zones de vente + forfait point d'eau et nettoyage . le mètre de façade Forfait pour un branchement électrique fourni par la Ville 	<p style="text-align: center;">132,00 €</p> <p style="text-align: center;">157,00 €</p> <p style="text-align: center;">166,00 €</p> <p style="text-align: center;">193,00 €</p> <p style="text-align: center;">197,00 €</p> <p style="text-align: center;">236,00 €</p> <p style="text-align: center;">71,00 €</p>	<p style="text-align: center;">132,00 €</p> <p style="text-align: center;">157,00 €</p> <p style="text-align: center;">166,00 €</p> <p style="text-align: center;">193,00 €</p> <p style="text-align: center;">197,00 €</p> <p style="text-align: center;">236,00 €</p> <p style="text-align: center;">71,00 €</p>	Produit 2019 : 18 370,60 €
Tournages de film		Stationnement sur emplacement matérialisé pour véhicules techniques ou besoin du jeu : <ul style="list-style-type: none"> - stationnement sur site appartenant à la Ville pour véhicules techniques et cantine - stationnement par demi-journée - stationnement compris entre 19 h 00 et 9 h 00 	<p style="text-align: center;">50,00 €</p> <p style="text-align: center;">50 % du tarif</p> <p style="text-align: center;">gratuit</p>	<p style="text-align: center;">50,00 €</p> <p style="text-align: center;">50 % du tarif</p> <p style="text-align: center;">gratuit</p>	Produit 2019 : 1 321,98 €
Manège			8,68 €/j	8,73 €/j	Installation à l'année

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2020	Appliqués en 2021	
Location des salles municipales		Ancienne Mairie			Produit 2019 total : 21 508,77 €
		<u>Salle 1</u>			
		- demi-journée (8 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 20 h 00)	249,34 €	250,84 €	
		- soirée (20 h 00 à 23 h 00)	276,07 €	277,73 €	
		- par heure à compter de 23 h (toute heure commencée est due)	182,82 €	183,92 €	
		- associations scéennes à but non lucratif et manifestations à but désintéressé (sauf complément à partir de 23 h 00)	gratuit	gratuit	
		- par heure à partir de 23 h 00 (toute heure commencée est due)	182,82 €	183,92 €	
		- location la journée (y compris le dimanche à titre exceptionnel)	525,42 €	528,57 €	
		<u>Salle 2</u>			
		- demi-journée (8 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 20 h 00)	187,14 €	188,26 €	
- soirée (20 h 00 à 23 h 00)	207,35 €	208,59 €			
- par heure à compter de 23 h (toute heure commencée est due)	136,92 €	137,74 €			
- associations scéennes à but non lucratif et manifestations à but désintéressé (sauf complément à partir de 23 h 00)	gratuit	gratuit			
- par heure à partir de 23 h 00 (toute heure commencée est due)	136,92 €	137,74 €			
- location la journée (y compris le dimanche à titre exceptionnel)	394,48 €	396,85 €			
<u>Salle du 1er étage (Salle 3)</u>					
- demi-journée (8 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 20 h 00)	498,68 €	501,67 €			
- soirée (20 h 00 à 23 h 00)	552,16 €	555,47 €			
- par heure à compter de 23 h (toute heure commencée est due)	367,74 €	369,95 €			
- associations scéennes à but non lucratif et manifestations à but désintéressé (sauf complément à partir de 23 h 00)	gratuit	gratuit			
- par heure à partir de 23 h 00 (toute heure commencée est due)	367,74 €	369,95 €			
- location la journée (y compris le dimanche à titre exceptionnel)	1 050,86 €	1 057,17 €			
Les Garages 20 rue des Imbergères					
<u>Salle 1 :</u>					
- demi-journée (8 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 20 h 00)	249,35 €	250,85 €			
- soirée (20 h 00 à 23 h 00)	276,07 €	277,73 €			
- par heure à compter de 23 h 00 (toute heure commencée est due)	184,83 €	185,94 €			
- associations scéennes à but non lucratif et manifestations à but désintéressé (sauf complément à partir de 23 h 00)	gratuit	gratuit			
- par heure à compter de 23 h 00 pour association scéenne (toute heure commencée est due)	187,14 €	188,26 €			
- location la journée (y compris le dimanche à titre exceptionnel)	525,42 €	528,57 €			
<u>Autres (salles 2, 3 et 4) :</u>					
- demi-journée (8 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 20 h 00)	187,14 €	188,26 €			
- soirée (20 h 00 à 23 h 00)	207,35 €	208,59 €			
- par heure à compter de 23 h 00 (toute heure commencée est due)	135,59 €	136,40 €			
- associations scéennes à but non lucratif et manifestations à but désintéressé (sauf complément à partir de 23 h)	gratuit	gratuit			
- par heure à compter de 23 h pour association scéenne (toute heure commencée est due)	135,59 €	136,40 €			
- location la journée (y compris le dimanche à titre exceptionnel)	394,48 €	396,85 €			

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2020	Appliqués en 2021	
Mise à disposition des espaces sur autres sites pour loges		Salle dont la superficie est supérieure à 40 m ² :			
		- demi-journée (8h30 à 13h00 ou de 14h00 à 20h00) - soirée (20h00 à 23h00) - par heure à compter de 23h00 (toute heure commencée est due) - location la journée (y compris le dimanche à titre exceptionnel)	246,00 € 273,00 € 184,00 € 520,00 €	246,00 € 273,00 € 184,00 € 520,00 €	
		Salle dont la superficie est inférieure à 40 m ² :			
		- demi-journée (8h30 à 13h00 ou de 14h00 à 20h00) - soirée (20h00 à 23h00) - par heure à compter de 23h00 (toute heure commencée est due) - location la journée (y compris le dimanche à titre exceptionnel)	187,00 € 207,00 € 136,00 € 394,00 €	187,00 € 207,00 € 136,00 € 394,00 €	
Mise à disposition des espaces de tournages (décor)		Tarif journalier (de 8 h 00 à 20 h 00) par type de tournage et catégorie de décor :			Les tarifs valent pour une durée d'occupation de 12 heures consécutives, comprises entre 7 h et 19 h, et sont divisibles par tranche de 6 heures. Tout dépassement donnera lieu à facturation d'un supplément horaire égal au 12ème du tarif normalement appliqué. Aucune redevance ne sera facturée dans le cas de l'occupation ponctuelle d'un lieu, en l'absence de toute activité de production sauf si cette occupation gêne la circulation du public, et/ou si elle excède 48 heures consécutives. Si les salles sont utilisées pour accueillir les loges ou des zones de stockage, le tarif pratiqué est celui des locations de salles
		Films : <u>Décor 1 : Extérieur (jardin, cour, espace vert)</u> Equipe de moins de 30 techniciens Equipe de 30 à 50 techniciens Equipe de plus de 50 techniciens <u>Décor 2 : Equipements municipaux</u> Equipe de moins de 30 techniciens Equipe de 30 à 50 techniciens Equipe de plus de 50 techniciens <u>Décor 3 : Hôtel de ville</u> Equipe de moins de 30 techniciens Equipe de 30 à 50 techniciens Equipe de plus de 50 techniciens Fiction télévisuelle : <u>Décor 1 : Extérieur (jardin, cour, espace vert)</u> Equipe de moins de 30 techniciens Equipe de 30 à 50 techniciens Equipe de plus de 50 techniciens <u>Décor 2 : Equipements municipaux</u> Equipe de moins de 30 techniciens Equipe de 30 à 50 techniciens Equipe de plus de 50 techniciens <u>Décor 3 : Hôtel de ville</u> Equipe de moins de 30 techniciens Equipe de 30 à 50 techniciens Equipe de plus de 50 techniciens	368,50 € 436,50 € 610,00 € 610,00 € 763,00 € 906,50 € 1 308,50 € 2 046,00 € 1 965,00 € 262,00 € 326,50 € 392,50 € 457,00 € 572,50 € 688,00 € 981,50 € 1 227,50 € 1 471,00 €	368,50 € 436,50 € 610,00 € 610,00 € 763,00 € 906,50 € 1 308,50 € 2 046,00 € 1 965,00 € 262,00 € 326,50 € 392,50 € 457,00 € 572,50 € 688,00 € 981,50 € 1 227,50 € 1 471,00 €	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2020	Appliqués en 2021	
Mise à disposition des espaces de tournages (décor) - suite		Film publicitaire :			
		<u>Décor 1 : Extérieur (jardin, cour, espace vert)</u>			
		Equipe de moins de 30 techniciens	348,00 €	348,00 €	
		Equipe de 30 à 50 techniciens	410,00 €	410,00 €	
		Equipe de plus de 50 techniciens	554,00 €	554,00 €	
		<u>Décor 2 : Equipements municipaux</u>			
		Equipe de moins de 30 techniciens	573,50 €	573,50 €	
		Equipe de 30 à 50 techniciens	717,50 €	717,50 €	
		Equipe de plus de 50 techniciens	852,00 €	852,00 €	
		<u>Décor 3 : Hôtel de ville</u>			
		Equipe de moins de 30 techniciens	1 229,50 €	1 229,50 €	
		Equipe de 30 à 50 techniciens	1 424,50 €	1 424,50 €	
		Equipe de plus de 50 techniciens	1 619,00 €	1 619,00 €	
		Court-métrage :			
		<u>Décor 1 : Extérieur (jardin, cour, espace vert)</u>	103,00 €	103,00 €	
		<u>Décor 2 : Equipements municipaux</u>	146,00 €	146,00 €	
		<u>Décor 3 : Hôtel de ville</u>	322,00 €	322,00 €	
		Clip :			
		<u>Décor 1 : Extérieur (jardin, cour, espace vert)</u>			
		Equipe de moins de 30 techniciens	171,50 €	171,50 €	
		Equipe de 30 à 50 techniciens	217,50 €	217,50 €	
		Equipe de plus de 50 techniciens	262,00 €	262,00 €	
		<u>Décor 2 : Equipements municipaux</u>			
		Equipe de moins de 30 techniciens	306,00 €	306,00 €	
		Equipe de 30 à 50 techniciens	382,50 €	382,50 €	
		Equipe de plus de 50 techniciens	457,00 €	457,00 €	
		<u>Décor 3 : Hôtel de ville</u>			
	Equipe de moins de 30 techniciens	654,00 €	654,00 €		
	Equipe de 30 à 50 techniciens	819,00 €	819,00 €		
	Equipe de plus de 50 techniciens	982,00 €	982,00 €		
	Prise de vue publicitaire				
	<u>Décor 1 : Extérieur (jardin, cour, espace vert)</u>	262,00 €	262,00 €		
	<u>Décor 2 : Equipements municipaux</u>	457,00 €	457,00 €		
	<u>Décor 3 : Hôtel de ville</u>	962,50 €	962,50 €		
	Etudiant en école de photo et reportages	exonération	exonération		

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2020	Appliqués en 2021	
Mise à disposition des espaces de tournages (décor) - suite		Documentaire : Décor 1 : Extérieur (jardin, cour, espace vert) Décor 2 : Equipements municipaux Décor 3 : Hôtel de ville Film d'école et reportages	43,50 €	43,50 €	
		Tournages de nuit (de 19 h à 7 h), le dimanche et les jours fériés : . visites de repérage supérieures à deux sans tournage . périodes de montage et de démontage . 4ème tranche de 12 heures de tournage (activité de production) que ces tranches soient ou non consécutives et ce, dans un ou plusieurs monuments . en cas de fermeture totale ou partielle du monument, de démeublement et/ou de mise à disposition d'un mobilier non déjà présent dans la pièce, propriété du monument	Exonération majoration de 25 % du tarif 539,00 € abattement de 50 % du tarif abattement de 15 % du tarif majoration de 20 % du tarif	Exonération majoration de 25 % du tarif 539,00 € abattement de 50 % du tarif abattement de 15 % du tarif majoration de 20 % du tarif	
Location de matériel municipal		- verres à eau et jus de fruit par caisse de 36 - verres à vin par caisse de 36 - chaise blanche extérieur - chaise plastique intérieur - barrière mobile - table et tréteaux - vestiaire 1 cadre + 25 porte-manteaux - tentes blanches 4mx4m - tentes blanches 3mx2m - tentes blanches 2mx2m - tentes parapluies rouges et blanches 2mx2m - tentes parapluies rouges et blanches 3mx2m - tentes parapluies rouges et blanches 4mx2m - vestiaire 25 porte-manteaux - refroidisseur réception - sonorisation y compris montage et présence d'un technicien durant toute la manifestation - grille d'exposition - panneau affichage métallique Plus-value pour utilisation : - V.L. break - camionnette - P.L. - associations scéniques à but non lucratif et manifestations à but désintéressé	8,83 € par jour 8,55 € par jour 1 € par jour 1,32 € par jour 6,87 € par jour 4,36 € par jour 33,64 € par jour 143,80 € par jour 116,08 € par jour 101,69 € par jour 28,5 € par jour 30,64 € par jour 37,31 € par jour 12,05 €/jour 14,25 €/jour 201,87 €/1/2 journée 32,04 €/mois 32,04 €/mois 22,23 €/heure 30,06 €/heure 50,98 €/heure gratuité	8,88 € par jour 8,6 € par jour 1 € par jour 1,33 € par jour 6,91 € par jour 4,39 € par jour 67,68 € par jour 144,66 € par jour 116,78 € par jour 102,3 € par jour 28,67 € par jour 30,82 € par jour 37,53 € par jour 12,12 €/jour 14,33 €/jour 203,08 €/1/2 journée 32,23 €/mois 32,23 €/mois 22,36 €/heure 30,24 €/heure 51,28 €/heure gratuité	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2020	Appliqués en 2021	
Remplacement du matériel municipal		Remplacement du matériel municipal - Verre à jus eau et à jus de fruits - Verre à vin - Chaise blanche extérieur - Chaise plastique intérieur - Panneau affichage bois - Grille d'exposition - Grille d'affichage métallique - Sonorisation* - Vidéoprojecteur* - Tentes blanches 4mx4m - Tentes blanches 3mx2 - Tentes blanches 2mx2 - Tentes parapluies rouges et blanches 2mx2m- - Tentes parapluies rouges et blanches 3mx2m - Tentes parapluies rouges et blanches 4mx2m - Vestiaires 25 porte-manteaux - Refroidisseur réception	2,11 € 3,16 € 103,37 € 132,56 € 154,87 € 322,53 € 322,53 € 1 438,00 € 1 168,86 € 1 025,12 € 1 805,47 € 2 015,50 € 2 263,34 € 157,83 € 377,49 €	2,12 € 3,18 € 103,99 € 133,36 € 155,80 € 324,47 € 324,47 € 1 446,63 € 1 175,87 € 1 031,27 € 1 816,30 € 2 027,59 € 2 276,92 € 158,78 € 379,75 €	Tarifs par jours
Archives - documentation		- Copie N/B sur photocopieur - A4 - Copie N/B sur photocopieur - A3 - Copie N/B à partir de microfiches ou de microfilms - Numérisation et impression couleur sur papier A4 classique - Numérisation et impression couleur sur papier A3 classique - Numérisation, gravage et fourniture d'un cédérom	0,18 €/page 0,36 €/page 0,30 €/page 1,00 € 2,00 € 2,78 €	0,18 €/page 0,36 €/page 0,30 €/page 1,00 € 2,00 € 2,78 €	Produit 2019 : 875,68 €
Mise à disposition de personnel			23,94 €/h	23,73 €/h	Une baisse de 0.21 € par rapport à l'année dernière qui s'explique par une modification du taux de cotisation
Foire aux santons et crèches de Provence		- stand de 2 mètres linéaires - stand de 4 mètres linéaires - stand de 6 mètres linéaires - le mètre linéaire supplémentaire - complément de stand de 2 mètres, placé en angle - organismes ou associations à but non lucratif, à vocation caritative ou humanitaire, ayant une de leurs activités en relations avec les santons et les crèches	413,00 € 826,00 € 1 339,00 € 206,00 € 413,00 € exonération	413,00 € 826,00 € 1 339,00 € 206,00 € 413,00 € exonération	Produit 2019 : 11 016 €

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2020	Appliqués en 2021	
Badges d'accès zone piétonne ou parcs de stationnement mairie		- badge d'accès perdu, détérioré ou non rendu	25,00 €	25,00 €	Produit 2019 : 25 €
		- bip télécommande perdu, détérioré ou non rendu	35,00 €	35,00 €	
Badges d'accès bâtiments		Carte perdue ou détériorée ou non rendue	25,00 €	25,00 €	Produit 2019 : 125 €
Badges de pointage concerto des établissements d'accueil Petite enfance		Carte perdue ou détériorée ou non rendue	25,00 €	25,00 €	Produit 2019 : 0 €
Jardins familiaux		Location au m ² à l'année	0,58 € m ² /an	0,59 € m ² /an	Produit 2019 : 566,01 €
Ventes d'ouvrages et autres supports		Ouvrages publiés par la Ville :			Produit 2019 : 2 150,03 €
		- moins de 60 pages	9,00 €	9,00 €	
		- de 60 à 100 pages	12,00 €	12,00 €	
		- de 101 à 140 pages	15,00 €	15,00 €	
		- plus de 140 pages	18,00 €	18,00 €	
		- « Le bal de Sceaux »	18,00 €	18,00 €	
		- « L'Eglise Saint Jean Baptiste »	14,50 €	14,50 €	
		- « Sceaux Bourg-la-Reine 150 ans de céramique »	10,00 €	10,00 €	
		- « Si les Blagis m'étaient contés »	5,00 €	5,00 €	
		- « Carnets du lycée Lakanal »	12,00 €	12,00 €	
		- « Sceaux au fil du temps, au fil des jours »	18,00 €	18,00 €	
		- « Sceaux et le « Grand Paris » »	18,00 €	18,00 €	
		- « Les Scéens et la guerre d'Algérie »	9,00 €	9,00 €	
		- « Les Scéens et la première guerre mondiale »	18,00 €	18,00 €	
			+ frais postaux si envoi par la Poste	+ frais postaux si envoi par la Poste	
		Ouvrages diffusés par la Ville			
		- « Sceaux, Le Domaine au gré d'un cerf-volant »	29,00 €	29,00 €	
		- « Les Hauts-de-Seine il y a 100 ans »	35,00 €	35,00 €	
		- « Les fables de Florian »	19,00 €	19,00 €	
		- « Histoire des rues de Sceaux » (les Amis de Sceaux)	20,00 €	20,00 €	
		- "Le domaine de sceaux" (Les Amis de Sceaux)	15,00 €	15,00 €	
		- « Précis de l'histoire de Sceaux : depuis son origine connue jusqu'à nos jours, faits, anecdotes (Ed. 1843) » par M. Sinet	13,60 €	13,60 €	
		- TopoGuides « Villes, parcs et forêts des Hauts-de-Seine... »	8,00 €	-	
		- Calendrier perpétuel, de Florence Arnaud	27,00 €	27,00 €	
		- Carte de la forêt domaniale de Verrières	2,50 €	2,50 €	
		- "Les sentiers d'Emilie autour de Paris - Région Ile de France Est	12,50 €	12,50 €	
		- "Les sentiers d'Emilie autour de Paris - Région Ile de France Ouest	12,50 €	12,50 €	
		- Catalogue d'exposition (département des Hauts-de-Seine)	24,00 €	24,00 €	
		- Carte IGN Ile-de-France à vélo	8,95 €	8,95 €	
		- Code du cycliste	4,00 €	4,00 €	
		- Livre #365	20,00 €	20,00 €	
			+ frais postaux si envoi par la Poste	+ frais postaux si envoi par la Poste	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2020	Appliqués en 2021	
Ventes d'ouvrages et autres supports (suite)		Cartes postales - Cartes postales avec enveloppe, formats classiques - Cartes postales avec enveloppe, grands formats - 5 cartes postales avec enveloppe, tous formats - Pochette de 10 cartes postales anciennes - Cartes postales "faïences de Sceaux" . le lot de 5 cartes + frais postaux si envoi par la Poste	1,50 l'unité 2,00 l'unité 8,00 € 2,50 € 0,50 € l'unité 2,00 €	1,50 l'unité 2,00 l'unité 8,00 € 2,50 € 0,50 € l'unité 2,00 €	Produit 2019 : 537,50 €
		Autoguides Location d'un lecteur MP4 + frais postaux si envoi par la Poste	4,00 €	4,00 €	Produit 2019 : 0 €
		DVD - Mémoires de femmes : le coffret (les 4 DVD + 1 film bonus) - Mémoires de guerres : le coffret (les 6 DVD + 1 film bonus) - Mémoires de sages (les 4 DVD + 1 film bonus) - le DVD à l'unité - 5 DVD - 10 DVD (9 + 1 offert) + frais postaux si envoi par la Poste	45,00 € 65,00 € 45,00 € 10,00 € 45,00 € 90,00 €	45,00 € 65,00 € 45,00 € 10,00 € 45,00 € 90,00 €	Produit 2019 : 0 €
		Collection « J'aime Sceaux » <u>Sacs</u> - Sac en coton petit modèle - Sac en coton grand modèle <u>Tee-shirt</u> - Modèle femme - Modèle homme - Modèle fille - Modèle garçon <u>Divers</u> - Trousse - Bloc-notes - Mug - Magnet - Porte clef - Stylo - Crayon - Affiche A3 - Affiche 40x60cm - Batterie externe de téléphone logotée « Ville de Sceaux » + frais postaux si envoi par la Poste	4,00 € 9,00 € 20,00 € 20,00 € 15,00 € 15,00 € 7,50 € 4,00 € 9,50 € 4,00 € 5,00 € - 2,50 € - - 13,00 €	4,00 € 9,00 € 20,00 € 20,00 € 15,00 € 15,00 € - - 9,50 € 4,00 € 5,00 € 3,00 € 2,00 € 10,00 € 20,00 € 13,00 €	Produit 2019 : 570 €

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2020	Appliqués en 2021	
Ventes d'ouvrages et autres supports (suite)		Collection « Colbert »			Produit 2019 : 395 €
		- badge	1,50 €	-	
		- Magnet	2,00 €	-	
		- Bloc post-it	4,00 €	-	
		- Crayon à papier	1,00 €	-	
		- Presse papier	15,00 €	-	
		- Vide-poche	12,00 €	-	
		- Porte-monnaie	8,00 €	-	
		- Tote bag	4,00 €	-	
		- Gomme	3,50 €	-	
		- Carnet de huit timbres postaux	15,00 €	15,00 €	
		+ frais postaux si envoi par la Poste		+ frais postaux si envoi par la Poste	
		Collection « Sceaux ville durable »			Produit 2019 : 631,50 €
		- Gobelet	1,00 €	1,00 €	
		- Sac en toile	1,00 €	1,00 €	
		- Pot de miel de Sceaux, 125 gr	3,50 €	3,50 €	
		+ frais postaux si envoi par la Poste		+ frais postaux si envoi par la Poste	
		- Visite guidée (hors Scéens)	5,50 €	5,50 €	
		- Visite guidée plateforme ExploreParis (hors Scéens)	4,00 €	4,00 €	
		- Scéens	gratuit	gratuit	
Publicité Sceaux Magazine		1 page			Produit 2019 : 58 368 € - Recettes : 89 244 € - Commission versée au régisseur : 30 876 € Tarifs HT soumis à TVA Ces remises sont cumulables entre elles ainsi qu'avec les remises selon le nombre de publications.
		1/2 page	1 705,00 €	1 716,00 €	
		1/4 page	1 012,00 €	1 019,00 €	
		1/8 page	608,00 €	612,00 €	
		1/16 page	366,00 €	369,00 €	
			220,00 €	222,00 €	
		Remises			
		<u>1/ remises sur le nombre de publications</u>			
		de 2 à 3 parutions	5 % du prix unitaire de base, arrondi à l'euro supérieur	5 % du prix unitaire de base, arrondi à l'euro supérieur	
		de 4 à 6 parutions	7 % du prix remisé précédent arrondi à l'euro supérieur	7 % du prix remisé précédent arrondi à l'euro supérieur	
		de 7 à 9 parutions	10 % du prix remisé précédent arrondi à l'euro supérieur	10 % du prix remisé précédent arrondi à l'euro supérieur	
		10 parutions ou plus	15 % du prix remisé précédent arrondi à l'euro supérieur	15 % du prix remisé précédent arrondi à l'euro supérieur	
		<u>2/ remises sur le type d'annonceurs</u>			
Commerçants et artisans scéens	10 % du prix remisé arrondi à l'euro supérieur	10 % du prix remisé arrondi à l'euro supérieur			

DESIGNATION	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date de l'application		Appliqués en 2020	Appliqués en 2021	
Etablissements d'accueil de petite enfance : - Multi accueil de l'avenue de la Gare - Multi accueil Charaire - Multi accueil de la rue du Docteur Roux * Maison des musiciens - Multi accueil Clef de sol - Multi accueil Clef de fa	délibération du 16 décembre 2004 + délibération du 27 juin 2019 * Accueil régulier * Accueil occasionnel * Accueil d'urgence	<u>Tarif horaire d'accueil</u> Revenus mensuels pris en compte (revenus annuels déclarés via le portail CAF divisés par 12) Révision du plancher au 01/01 en fonction des décisions communiquées par la CAF - plancher - plafond - Taux d'effort horaire en % des ressources mensuelles : selon le nombre d'enfant à charges" au sens des prestations familiales CAF " (formulation CAF) 1 enfant 2 enfants 3 enfants 4 à 7 enfants 8 enfants et plus <u>Formule de calcul du tarif horaire de la famille :</u> Revenus mensuels x taux d'effort horaire (en %)	Tarifs calculés par application de taux d'effort horaires fixés en fonction du barème de la CNAF 705,27 € 705,27 € 5 600,00 € 5 800,00 €	<u>Produits 2019</u> (participations familiales) - multi accueil de l'avenue de la Gare : 240 413,78 € - multi accueil de la rue du Lycée : 245 570,05 € - multi accueil Charaire : 181 436,13 € - mutli accueil de la rue du Dr Roux : 173 509,47 € Principe de la révision : Selon les conventions passées avec la CAF Application du taux d'effort immédiatement inférieur en cas d'enfant présentant un handicap à charge de la famille présent ou non en structure petite enfance - participation familiale calculée sur 11 mois et facturée à terme échu - pas de rétroactivité ni de recalcul de la facture - toute modification est applicable à compter du 1er jour du mois suivant la demande	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2020	Adoptés en 2021	
Accueil péri-scolaire du matin (APM)	délibération 20 novembre 2008 + délibération 19 juin 2014 + délibération 18 décembre 2014	Tarif unitaire (5 séances maximum par mois) <u>1 - Tarif Scéens :</u> 3,68 €/séance <u>2 - Tarif extérieur non Scéens :</u> 4,42 €/séance Tarif forfaitaire mensuel <u>1 - Tarif Scéens :</u> (quel que soit le nombre de jours dans le mois, applicable à compter de 6 séances par mois) <u>2 - Tarif extérieur non Scéens :</u>	Si QF ≤ 272,46 € : 18,22 € Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,018727 x QF + 13,11 Si QF = 1152,97 € : 34,71 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0213903 x QF + 10,047 Si QF > 1 628,43 € : 44,88 €	Si QF ≤ 272,46 € : 18,33 € Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,018841 x QF + 13,196 Si QF = 1152,97 € : 34,9 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0215165 x QF + 10,112 Si QF > 1 628,43 € : 45 €	<u>Produit 2019</u> : 66 383,063 € Service ouvert le matin aux enfants des écoles maternelles et élémentaires <u>Accueil :</u> . lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8 h30 . du mercredi de 7h30 à 9h30 quelle que soit l'heure d'arrivée des enfants
	53,85 €	54,17 €			
Pause méridienne	délibération 20 novembre 2008 - délibération du 18 décembre 2014	Tarif unitaire Tarif incluant le repas, la surveillance et les TAP (temps d'activités périscolaires) <u>1 - Tarif Scéens :</u> <u>2 - Tarif extérieur non Scéens :</u> <u>Protocole d'accueil individualisé périscolaire (PAIP) avec panier repas</u>	Si QF < ou égal 272,46 € : 0,75 € Si 272,47 € < QF ≤ 1152,96 € : 0,0067347 x QF - 1,084 Si QF > 1152,97 € : 6,68 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0041224 x QF + 1,926 Si QF > 1 628,43 € : 8,64 €	Si QF < ou égal 272,46 € : 0,75 € Si 272,47 € < QF ≤ 1152,96 € : 0,0067347 x QF - 1,084 Si QF > 1152,97 € : 6,6€ Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0041224 x QF + 1,926 Si QF > 1 628,43 € : 8,6€	<u>Produit 2019</u> : 1 407 899,75 € Service ouvert le midi aux enfants des écoles maternelles et élémentaires <u>Accueil :</u> lundi, mardi, jeudi, vendredi de 11h30 à 13h30 Tarification concernant l'accès des enfants allergiques à ce service, lorsque la famille fournit le repas
	10,37 €	10,37 €	50 % du tarif calculé selon le quotient	50 % du tarif calculé selon le quotient	

Désignation	Décision Nature et date d'institution	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
			Appliqués en 2020	Adoptés en 2021	
Accueil péri-scolaire du soir maternel (APSM)	délibération du 18 décembre 2014 + délibération du 21 mai 2015 délibération du 15 décembre 2016	Tarif unitaire (4 séances maximum par mois) 1 - Tarif Scéens : 2 - Tarif extérieur non Scéens : Tarif forfaitaire mensuel 1 - Tarif Scéens : (quel que soit le nombre de jours dans le mois, applicable à compter de 5 séances par mois) 2 - Tarif extérieur non Scéens : 3 - Pour tous : Tarif pour retard de récupération de l'enfant (par 1/2 heure et par famille)	5,10 €/séance 6,12 €/séance Si QF ≤ 272,46 € : 20,81 € Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,0226687 x QF + 14,633 Si QF = 1152,97 € : 40,77 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0234515 x QF + 13,73 Si QF > 1628,43 € : 51,92 € 62,30 € 28,00 €	5,13 €/séance 6,16 €/séance Si QF ≤ 272,46 € : 20,931 € Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,022805 x QF + 14,717 Si QF = 1152,97 € : 41,01 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0235987 x QF + 13,801 Si QF > 1628,43 € : 52,2 € 62,67 € 28,00 €	<u>Produit 2018</u> : 162 181,89 € Service ouvert le soir aux enfants dans les écoles maternelles de 1 à 4 séances dans le mois <u>Accueil</u> : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h00 à 18h30 à 18h30 Le goûter est proposé par la Ville
Accueil péri-scolaire du soir élémentaire (APSE) Etudes dirigées Service ouvert le soir aux enfants des écoles élémentaires	délibération du 21 mai 2015 + délibération du 18 décembre 2014 délibération du 15 décembre 2016	Tarif unitaire (4 séances maximum par mois) (études + garderie) 1 - Tarif Scéens : 2 - Tarif extérieur non Scéens : Tarif forfaitaire mensuel : 1 - Tarif Scéens : (quel que soit le nombre de jours dans le mois, applicable à compter de 5 séances par mois) 2 - Tarif extérieur non Scéens : 3 - Pour tous : Tarif pour retard de récupération de l'enfant (par 1/2 heure et par famille)	3,27 €/séance 3,93 €/séance Si QF ≤ à 272,46 € : 13,25 € Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,0201247 x QF + 7,766 Si QF = 1152,97 € : 30,97 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1628,43 € : 0,0114208 x QF + 17,802 si QF > 1 628,43 € : 36,40 € 43,68 € 28,00 €	3,29 €/séance 3,95 €/séance Si QF ≤ à 272,46 € : 13,33 € Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,0202496 x QF + 7,813 Si QF = 1152,97 € : 31,16 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1628,43 € : 0,0114839 x QF + 17,919 si QF > 1 628,43 € : 36,62 € 43,94 € 28,00 €	<u>Produit 2018</u> : 203 071,09 € Service ouvert le soir aux enfants des écoles élémentaires de 1 à 4 séances dans le mois <u>Accueil</u> : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h00 à 18h30 dont études dirigées de 16h30 à 17h30 Le goûter est fourni par les parents

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2020	Adoptés en 2021	
Garderie du mercredi de 11h30 à 12h30	délibération 19 juin 2014	Tarif unitaire <u>1 - Tarif Scéens :</u> Si réservation au plus tard le lundi qui précède la semaine considérée : Facturation selon le nombre de journées de présence effectives et de réservations non annulées dans les délais. - pour les inscriptions demandées après ce délai : - pour les présences sans inscription ni réservation préalable <u>2 - Tarif extérieur non Scéens :</u> (avec mêmes règles de préinscription à j-J-10) - pour les inscriptions demandées après ce délai - pour les présences sans inscription ni réservation préalable délibération 15 décembre 2016 <u>4 - Pour tous :</u> Tarif pour retard de récupération de l'enfant (par 1/2 heure et par famille)	Si QF ≤ 272,46 € : 1,52 € Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,0015446 x QF + 1,099 Si QF = 1152,97 € : 2,88 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0018088 x QF + 0,794 Si QF > 1 628,43 € : 3,74 € tarif double (7,48 € maximum) tarif quadruple (14,96 € maximum) 4,49 € tarif double (8,98 € maximum) tarif quadruple (17,96 € maximum) 28,00 €	Si QF ≤ 272,46 € : 1,53 € Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,0015559 x QF + 1,106 Si QF = 1152,97 € : 2,90 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0018088 x QF + 0,814 Si QF > 1 628,43 € : 3,76 € tarif double (7,52 € maximum) tarif quadruple (15,04 € maximum) 4,52 € tarif double (9,04 € maximum) tarif quadruple (18,08 € maximum) 28,00 €	Produits 2019 : 13 459,16 € Service ouvert le midi aux enfants dans les écoles maternelles et élémentaires <u>Accueil :</u> les mercredis de 11h30 à 12h30 Tarif spécifique motivé par les incidences sur l'organisation des équipes d'animation et la charge de travail pour la facturation
Utilisation sans droit des prestations ALSH et garderie du mercredi 11h30 à 12h30	délibération 15 décembre 2016	Tarif applicable : - à tout enfant en suspension de droit (Scéen/non Scéen) - aux enfants non scéen (par activité ALSH)	56,00 €	56,34 €	S'applique notamment aux activités ALSH (mercredis et vacances) et à la garderie du mercredi de 11h30 à 12h30
Espace relais (Alsace-Bretagne)	délibération 6 décembre 2012	Tarif par trimestre et par famille Aide aux devoirs	10,00 €	10,00 €	Produit 2019 : 520,00 €
	décision du 25 septembre 2020	Tarif par famille Stages réussite éducative durant les vacances scolaires	5,00 €	5,00 €	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2020	Adoptés en 2021	
Centre de loisirs mercredi / ALSH (période scolaire)	délibération du 20 novembre 2008 + délibération du 19 juin 2014	Tarif à la journée repas inclus (amplitude d'ouverture du centre : 7h00) Si réservation au plus tard le lundi qui précède la semaine considérée : Facturation selon le nombre de journées de présence effective et de réservations non annulées dans les délais Possibilité de désinscription 10 jours avant la journée d'ALSH (de date à date) - dans ce cas, la journée ne sera pas facturée -Elèves non scéens en classes UP2A et ULIS Pour les inscriptions demandées après ce délai <u>Protocole d'accueil individualisé périscolaire (PAIP) avec panier repas</u>	Si QF < 272,46 € : 1,32 € Si QF = 272,46 € : 3,38 € Si 272,47 € < QF ≤ 1152,96 € : 0,0092219 x QF +0,867 Si QF = 1152,97 € : 11,50 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,01264066 x QF -3,0744 Si QF = 1152,97 € : 17,51 € 17,51 € tarif double (35,02 € maximum) Tarif selon QF -15 % (X 2 pour les inscription hors délai) 28,00 €	Si QF < 272,46 € : 1,33 € Si QF = 272,46 € : 3,40 € Si 272,47 € < QF ≤ 1152,96 € : 0,0092787 x QF +0,872 Si QF = 1152,97 € : 11,50 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,01272452 x QF -3,101 Si QF = 1152,97 € : 17,62 € 17,62 € tarif double (35,24 € maximum) Tarif selon QF -15 % (X 2 pour les inscription hors délai) 28,00 €	Produit 2019 (repas inclus) : 154 138,75 € Service ouvert les mercredis en période scolaire aux enfants âgés de 3 ans à 12 ans inclus <u>Accueil</u> de 11h30 à 18h30 Le goûter est proposé par la ville, sans incidence sur le tarif Les enfants sont accueillis dans les locaux de leur groupe scolaire habituel Les enfants non scéens ne peuvent pas être accueillis - En cas d'utilisation sans droit, la famille fera l'objet d'une facturation particulière. Lié à une obligation de scolarisation sur Sceaux. Tarification concernant l'accès des enfants allergiques, à ce service, lorsque la famille fournit le repas
	délibération du 15 décembre 2016	Tarif pour retard de récupération de l'enfant (par 1/2 heure et par famille)	28,00 €	28,00 €	
Centre de loisirs / ALSH (pendant les vacances scolaires)	délibération 20 novembre 2008	Tarif à la journée repas inclus (amplitude d'ouverture du centre : 10h30) Si réservation au plus tard 15 jours avant le début de la période considérée Facturation selon le nombre de journées de présence effective et de réservations non annulées dans les délais. Possibilité de désinscription 15 jours avant le début de la période considérée d'ALSH (dans ce cas la journée ne sera pas facturée) - pour les inscriptions demandées après ce délai : <u>Protocole d'accueil individualisé périscolaire (PAIP) avec panier repas</u>	Si QF < 272,46 € : 1,54 € Si QF = 272,46 € : 5,06 € Si 272,47 € < QF ≤ 1152,96 € : 0,0108914 x QF + 2,092 Si QF = 1152,97 € : 14,65 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0184247 x QF -6,593 Si QF > 1 628,43 € : 23,41 € tarif double (46,82 € maximum) Tarif selon QF -15 % (x 2 pour les inscription hors délai) 28,00 €	Si QF < 272,46 € : 1,55 € Si QF = 272,46 € : 5,09 € Si 272,47 € < QF ≤ 1152,96 € : 0,0109596 x QF + 2,104 Si QF = 1152,97 € : 14,74 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0185294 x QF -6,624 Si QF > 1 628,43 € : 23,55 € tarif double (47,10 € maximum) Tarif selon QF -15 % (x 2 pour les inscription hors délai) 28,00 €	Produit 2019 (repas inclus) : 217 895,11 € Service ouvert pendant les vacances scolaires et journées de Pont aux enfants âgés de 3 à 12 ans inclus <u>Accueil</u> lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h00 à 18h30 Le goûter est proposé par la Ville, sans incidence sur le tarif Les enfants non scéens ne peuvent pas être accueillis (en cas d'utilisation sans droit, la famille fera l'objet d'une facturation particulière) Tarification concernant l'accès des enfants allergiques, à ce service, lorsque la famille fournit le repas
	délibération du 15 décembre 2016	Tarif pour retard de récupération de l'enfant (par 1/2 heure et par famille)	28,00 €	28,00 €	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2020	Adoptés en 2021	
Classes transplantées	délibération du 15 mai 2003 + délibération du 2 mars 2017	Séjours	<p>Si QF ≤ à 272,46 € 15 % du prix coûtant du séjour</p> <p>Si 272,46 € < QF ≤ 1 628,43 € (0,04793651 x QF + 1,9387) x prix coûtant du séjour/100</p> <p>Si QF > 1 628,43 € : 80 % du prix coûtant du séjour</p>	<p>Si QF ≤ à 272,46 € 15 % du prix coûtant du séjour</p> <p>Si 272,46 € < QF ≤ 1 628,43 € : (0,04793651 x QF + 1,9387) x prix coûtant du séjour/100</p> <p>Si QF > 1 628,43 € : 80 % du prix coûtant du séjour</p>	<p>Produits 2019 : 58 124,95 €</p> <p>Le taux de participation des familles varie entre 15 % et 80 % du prix du séjour</p> <p>Par période scolaire, en rapport avec l'Education nationale</p>
Séjours de vacances 6-17 ans Pendant les congés scolaires	délibération du 14 décembre 1999	Séjours	<p>Si QF ≤ à 272,46 € = 15 % du prix coûtant du séjour</p> <p>Si 272,46 € < QF ≤ 1 628,43 € : (0,06268576 x QF -2,0793) x prix du séjour/100</p> <p>Si QF > 1 628,43 € : = 100 % du prix coûtant du séjour</p>	<p>Si QF ≤ à 272,46 € = 15 % du prix coûtant du séjour</p> <p>Si 272,46 € < QF ≤ 1 628,43 € : (0,06268576 x QF -2,0793) x prix du séjour/100</p> <p>Si QF > 1 628,43 € : = 100 % du prix coûtant du séjour</p>	<p>Produit 2019 : 62 933,93 €</p> <p>Le taux de participation des familles varie entre 15 % et 100 % du prix du séjour</p> <p>2018 : harmonisation du QF plancher et plafond avec le reste des prestations</p>
Mini-séjours en période de vacances scolaires 4-12 ans Pendant les congés scolaires	délibération du 18 décembre 2014	Séjours	<p>Si QF ≤ à 272,46 € = 15 % du prix coûtant du séjour</p> <p>Si 272,46 € < QF ≤ 1 628,43 € : (0,06268576 x QF -2,0793) x prix du séjour/100</p> <p>Si QF > 1 628,43 € : = 100 % du prix coûtant du séjour</p>	<p>Si QF ≤ à 272,46 € = 15 % du prix coûtant du séjour</p> <p>Si 272,46 € < QF ≤ 1 628,43 € : (0,06268576 x QF -2,0793) x prix du séjour/100</p> <p>Si QF > 1 628,43 € : = 100 % du prix coûtant du séjour</p>	<p>Produits 2019 : 24 886,22 €</p> <p>Le taux de participation des familles varie entre 15 % et 100 % du prix du séjour</p> <p>2018 : harmonisation du QF plancher et plafond avec le reste des prestations</p>

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2020	Adoptés en 2021	
Restaurant administratif		<ul style="list-style-type: none"> * Tarif C - employés de la commune et du CCAS - personnel de Sceaux Bourg la Reine Habitat 	3,72 €	3,74 €	Produit 2019 : 43 732,46 €
		<ul style="list-style-type: none"> * Tarif repas invité - invité - personnel permanent des associations suivantes : CSCB, MJC - personnel de la DGFIP (trésorerie et centre des impôts) - personnel enseignant hors période scolaire (mercredis / congés scolaires) 	5,93 €	5,97 €	
		<ul style="list-style-type: none"> * Gratuité déjeuner dans le cadre de leurs missions : - personnel du service Animation en poste dans les écoles et dans les accueils de loisirs - personnel de restauration scolaire et du restaurant administratif - personnel suivant une formation organisée par la Ville - stagiaires sans rémunération 	gratuité	gratuité	
Restaurant scolaire		<ul style="list-style-type: none"> * Tarif B - personnel enseignant (périodes scolaires) 	4,78 €	4,81 €	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2020	Appliqués en 2021	
Bibliothèque municipale	* Décret n° 88.697 du 09/05/88 à/c du 01/01/89	- Prêt d'imprimés, de phonogrammes et cédéroms (inscription annuelle) . adultes . jeunes (moins de 16 ans) . demandeurs d'emploi, titulaires de minimas sociaux, étudiants, lycéens, collégiens	16,00 € gratuit gratuit	16,00 € gratuit gratuit	Produit 2019 : 9 852,60 €
	* Délibération du 03/07/75	- Prêt d'imprimés (inscription annuelle) . adultes . jeunes (moins de 16 ans) . demandeurs d'emploi, titulaires de minimas sociaux, étudiants, lycéens, collégiens	gratuit gratuit gratuit	gratuit gratuit gratuit	
	* Délibération du 28/09/81	- Photocopie . cartes 20 unités . cartes 50 unités	0,10 € 2,00 € 4,50 €	0,10 € 2,00 € 4,50 €	
	* Délibération du 13/12/84	- Livre perdu : . pour livre disponible chez le fournisseur . pour livre épuisé et non réédité - Disque perdu : . pour disque disponible chez le fournisseur . carte informatique perdue	Dernier prix de vente + 10 % Dernier prix de vente actualisé + 100 % Dernier prix de vente + 10 % 1,00 €	Dernier prix de vente + 10 % Dernier prix de vente actualisé + 100 % Dernier prix de vente + 10 % 1,00 €	
	* Délibération du 24/6/93	- Publications - Expositions - Affranchissement - Pénalités pour dépassement de durée de prêt	Prix de revient majoré de 50 % Tarifs en vigueur de la poste 0,5 €/mois/document tout mois commencé est dû	Prix de revient majoré de 50 % Tarifs en vigueur de la poste 0,5 €/mois/document tout mois commencé est dû	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2020	Appliqués en 2021	
Cinéma Trianon	délibération du 3/3/94	Tarif plein	6,70 €	6,70 €	Produit 2019 en HT : 340 699,39 € sur présentation de la carte adéquate prix unitaire utilisé pour la billetterie manuelle Evolution manifestation : utilisation d'un tarif unique Nouveauté / changement 2021 Application étendue du tarif pour 2021
		Tarif réduit	5,70 €	5,70 €	
		. 16 / 25 ans	"	"	
		. + de 60 ans	"	"	
		. séances du mercredi	"	"	
		. demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RMI	"	"	
	délibération du 24/06/93	. familles nombreuses	"	"	
	délibération du 13/05/09	. union des commerçants et artisans de Sceaux dans le cadre de ses opérations commerciales	"	"	
		. adhérent de l'association des Amis du cinéma Trianon	"	"	
		. programmation hors-film (théâtre filmé) pour scolaires	"	"	
		Tarif spécial	3,70 €	3,70 €	
		. jeune public de -16 ans	"	"	
	* délibération du 24/11/94	. tout public pour film de courte durée (- de 55 min)	"	"	
	à compter du 1/12/94	. personne en situation de handicap et accompagnant éventuel	"	"	
		Tarif abonné			
		. carte d'abonnement 6 séances	30,00 €	30,00 €	
		- soit prix de la place individuelle	5,00 €	5,00 €	
		- frais pour établissement 1ère carte d'abonnement	2,00 €	2,00 €	
		- carte d'abonnement perdue ou volée	2,00 €	2,00 €	
		Tarif groupe (à partir de 10 personnes) :			
		. scolaires (écoles, collèges, lycées)	2,70 €	2,70 €	
		. centres de loisirs (séances de l'après-midi)	2,70 €	2,70 €	
		. structures jeunesse 16 / 25 ans (clinique Dupré, Rotonde, bureau des étudiants)	3,70 €	3,70 €	
	* délibération du 29/06/2000	Dispositifs scolaires			
		École et Cinéma	2,00 €	2,00 €	
		Collège au cinéma	2,50 €	2,50 €	
		Lycéens et apprentis au cinéma	2,50 €	2,50 €	
	Opérations ponctuelles Ville				
	Festival "société(s) en transition" (forfait trois films)	12,00 €	-		
	Tarif unique Semaine bleue et Festival Sociétés en transition	-	5,70 €		
	Tarif unique jeune public pour opération en partenariat (MJC, CSCB...)	4,00 €	4,00 €		
	Tarif unique Noël des enfants	4,00 €	4,00 €		
	Projection événementielle longue durée (film + collation)	10,00 €	10,00 €		
	Opérations nationales				
	Festival Télérama et festival Télérama enfants	3,50 €	3,50 €		
	Printemps du cinéma	4,00 €	4,00 €		
	Fête du cinéma	4,00 €	4,00 €		
	Ticket spectacles (contremarque type CE)	6,50 €	6,50 €		

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Tarifs appliqués au 1er-09-2019	Tarifs à compter du 1er-09-2021	
Salle de musculation	Délibération 18/05/06	<p>Tarif annuel d'inscription</p> <p>1 - <u>Pour les Scéens</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 11 mois - 10 mois <p>Pour toute inscription intervenant au cours de l'année et courant jusqu'en juin ou juillet, la cotisation est diminuée de 31,50 € par mois. Tout mois commencé est dû.</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduction de 50 %, sur justificatif, aux Scéens étudiants, lycéens, chômeurs ou bénéficiaires du RMI, <ul style="list-style-type: none"> - 11 mois - 10 mois - réduction de 25 % aux adhérents de clubs sportifs de la Ville. <ul style="list-style-type: none"> - 11 mois - 10 mois <p>Les réductions sont applicables sur présentation d'un justificatif à l'inscription, si le justificatif est fourni après l'inscription, la prise en compte se fera à compter du mois M+1. Aucune rétroactivité ne sera appliquée.</p> <p>2 - <u>Pour les non Scéens</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 11 mois - 10 mois <p>Pour toute inscription intervenant au cours de l'année et courant jusqu'en juin ou juillet, la cotisation est diminuée de 34.90 € par mois. Tout mois commencé est dû.</p> <p>3 - <u>Dispositions générales</u></p> <p>Ces tarifs donnent droit à une séance de gymnastique le mercredi pour la durée de l'abonnement. Toute inscription s'effectue pour la saison sportive. Les inscriptions commencent à compter du mois de septembre pour une durée minimale de 10 mois ou maximale de 11 mois (juillet inclus). Cependant, des inscriptions sont possibles tout au long de la saison sportive dans la limite des places disponibles et engagent le pratiquant jusqu'au 30 juin. Aucune inscription ne sera effectuée pour un seul mois, aussi les personnes désirant s'inscrire début juin s'engagent obligatoirement jusqu'à fin juillet.</p> <p>Seules les personnes inscrites au cours de l'année peuvent fréquenter la salle durant le mois de juillet.</p> <p>Les demandes de remboursement de cette activité sportive sont accordées en cas de déménagement hors des villes composant l'ancien périmètre de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et des communes limitrophes (Bagneux et Fontenay-aux-Roses) sur présentation obligatoire d'un justificatif. La prise en compte de la cessation de l'activité se fera à compter du mois M+1 de la réception du justificatif et aucune rétroactivité ne sera accordée. Les remboursements sont également possibles en cas de maladie justifiant l'incapacité de la pratique sportive durant plus d'un mois et sur présentation obligatoire d'un certificat médical. Le justificatif doit être fourni au moment de l'arrêt médical, aucune rétroactivité ne sera accordée.</p>	<p>346,50 €</p> <p>315,00 €</p> <p>173,25 €</p> <p>157,50 €</p> <p>259,82 €</p> <p>236,20 €</p> <p>383,90 €</p> <p>349,00 €</p>	<p>346,50 €</p> <p>315,00 €</p> <p>173,25 €</p> <p>157,50 €</p> <p>259,82 €</p> <p>236,20 €</p> <p>349,00 €</p>	Produits 2019 : 115 656,35 €

Désignation	Décision		TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution	Nature de la prestation	Appliqués en 2020	Appliqués en 2021	
Stages multisports pour les enfants de 8 à 12 ans pendant les vacances scolaires Stage d'une semaine à chaque période de vacances scolaires	délibération du 18 décembre 2014	<u>Tarif journalier (avec obligation de s'inscrire pour l'intégralité de la période)</u> - enfants scéens Inscription et facturation sur l'intégralité de la semaine de stage. - enfants non scéens	Si $QF \leq 272,46 \text{ €}$: 6,24 € Si $272,46 \text{ €} \leq QF < 1\,628,43 \text{ €}$: $0,0093439 \times QF + 3,694$ Si $QF \geq 1\,628,43 \text{ €}$: 18,91 € 20,97 € (tarif forfaitaire)	Si $QF \leq 272,46 \text{ €}$: 6,28 € Si $272,46 \text{ €} \leq QF < 1\,628,43 \text{ €}$: $0,0093955 \times QF + 3,720$ Si $QF \geq 1\,628,43 \text{ €}$: 19,02 € 21,10 € (tarif forfaitaire)	<u>Produits 2019</u> : 5 410,42 € Les inscriptions se font par semaine complète selon le quotient familial Cours encadrés par des éducateurs sportifs avec la participation d'associations sportive - non facturation de la journée accordée exclusivement sur présentation d'un certificat médical avant la fin du stage, - inscription / désinscription jusqu'à 8 jours avant le début du stage, - toute désinscription faite hors délai donne lieu à facturation. Harmonisation du QF plancher et plafond avec le reste des prestations
Cross	délibération du 18 décembre 2014	<u>Tarif des courses</u> - Course de 5 km . étudiant - Course de 10 km . étudiant <u>Autres courses</u> - courses des enfants - foulée pour tous - marche nordique de 5 km Paiement en ligne possible avec un supplément à payer au prestataire de paiement en ligne :	5,00 € 3,00 € 8,00 € 6,00 € gratuit gratuit gratuit 0,80 € pour la course de 5 km 1,00 € pour la course de 10 km	5,00 € 3,00 € 8,00 € 6,00 € gratuit gratuit gratuit 0,80 € pour la course de 5 km 1,00 € pour la course de 10 km	<u>Produits 2019</u> : 7 108,70 € Application d'un tarif payant pour les deux courses de 5 et 10 km destinées aux adultes

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en en 2020	Appliqués en 2021	
Installations sportives		Salles omnisports du site sportif et de loisirs des Blagis, du Centre et des Clos Saint-Marcel	17,50 € de l'heure	18,00 € de l'heure	Produit 2019 30 944,76 €
		Grande salle du Petit Chambord	14,00 € de l'heure	14,50 € de l'heure	
		Dojo gymnase du Centre et des Clos Saint Marcel	14,00 € de l'heure	14,50 € de l'heure	
		Salle de gymnastique du gymnase du Centre	15,50 € de l'heure	16,00 € de l'heure	
		Salle de musculation et de cardio-training de la halle des Blagis : mise à disposition auprès des établissements scolaires et leurs associations sportives, en accès partagé, hors vacances scolaires	17,50 € de l'heure	18,00 € de l'heure	
		Mise à disposition auprès des associations sportives scéennes (hors salle de musculation et de cardio-training de la halle des Blagis)	gratuit	gratuit	
Courts de tennis des Clos Saint-Marcel – terrains extérieurs		Etablissements scolaire	6,00 € de l'heure	6,00 € de l'heure	Produit 2019 : 141 €
		Usagers scéens suivants : familles nombreuses, jeunes de moins de 18 ans, lycéens et étudiants	6,00 € de l'heure	6,00 € de l'heure	
		Autre public	9,00 € de l'heure	9,00 € de l'heure	
		Salle de musculation et de cardio-training de la halle des Blagis : mise à disposition auprès des établissements d'enseignement secondaire et supérieur et d'associations sportives scéennes, en accès partagés, d'un créneau hebdomadaire de 3 heures, hors vacances scolaires	414,00 € tarif forfaitaire annuel	419,00 € tarif forfaitaire annuel	

Désignation	Décision Nature et date d'institution	Nature de la prestation	Règle de calcul applicable au 1er janvier 2021	Pièces justificatives	Observations
Rappel des règles de calcul du quotient familial définies par délibération du conseil municipal du 27 novembre 2019	délib. 27 nov. 2019	<p>Prestations appliquant le QF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre d'accueil maternel matin - Pause méridienne - Centre d'accueil maternel du soir - Etudes dirigées - Garderie du mercredi 11h30-12h30 - ALSH mercredi - ALSH vacances - Classes transplantées - Séjours de vacances (enfants / adolescents) - Mini-séjours - Stages multi-sports <p>Allocations et aides communales basées sur le QF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Allocation communale d'aide à la famille (ACAF) - Coupons enfants 	<p>Le calcul du QF s'effectue comme suit :</p> <p>+ total des revenus imposables (année N-2), hors prestations ALD (affectation de longue durée)</p> <p>+ pensions et bourses reçues ou versées N-2</p> <p>- impôt payé sur le revenu N-2</p> <p>-----</p> <p>somme divisée par 12 mois.</p> <p>+ revenu solidarité active (RSA) de l'année N</p> <p>+ Versements de la CAF (dont allocations familiales, PAJE, APL, CLCA, ASF), hors versements liés au handicap de l'année N</p> <p>-----</p> <p>Total des ressources mensuelles de l'année N divisé par le nombre de parts.</p> <p>Nombre de parts le jour du calcul :</p> <ul style="list-style-type: none"> - foyer : 1 part - adulte du foyer : 1/2 part chacun - enfants 1 et 2 : 1 part chacun - enfants 3 et suivants : 1,5 parts chacun (enfant = enfant fiscalement à charge). - personne handicapée : +1/2 part <p>-----</p> <p>Le QF vaut pour une année civile.</p> <p>A titre exceptionnel, le QF est calculé pour 3 mois pour les situations familiales évolutives dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - changement de centre CAF (caisse allocation familiale) - personne sans emploi. <p>L'utilisateur doit revenir calculer son QF tous les 3 mois jusqu'à stabilisation de sa situation.</p>	<p>* deux justificatifs de domicile :</p> <p><u>justificatif 1</u> : la taxe d'habitation de la résidence principale (ou assurance habitation si la famille a emménagé après le 1er janvier de l'année)</p> <p><u>* justificatif 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>pour les locataires</u> : une quittance de loyer de moins de 3 mois - <u>pour les propriétaires</u> : le dernier avis de la taxe foncière (ou acte notarié d'acquisition de la résidence principale, si la famille a emménagé après le 1er janvier de l'année) ; * « l'avis d'imposition primitif » ou « l'avis de non-imposition primitif » 2019 (relatif aux revenus de l'année 2018) de toutes les personnes vivant au foyer ; * l'attestation de paiement de la Caisse d'allocations familiales de moins de trois mois avec l'adresse de la résidence sur Sceaux, mentionnant les enfants et le montant des prestations, à défaut, le numéro d'allocataire et le code confidentiel (permettant d'éditer le document sur place) ; * le dernier bulletin de salaire de toutes les personnes vivant au foyer ; * la carte d'invalidité : les personnes handicapées bénéficient en effet d'une demi-part supplémentaire 	